



Sommaire

| | |
|-----------------------------|-------|
| Travaux à Saint-Forget..... | p. 2 |
| AMAP..... | p. 3 |
| Conseil municipal..... | p. 4 |
| Finances..... | p. 6 |
| Environnement..... | p. 6 |
| Infos municipales..... | p. 7 |
| Vie sociale..... | p. 9 |
| CCAS..... | p. 16 |
| Illiwap..... | p. 16 |
| État civil..... | p. 16 |
| Dates à noter..... | p. 16 |

Votre mairie

16 rue de la Mairie
78720 Saint-Forget

Ouverture au public :
lundi 9h à 12h, mercredi 14h à 18h,
vendredi 14h à 18h.

Tel : 01 30 52 50 55

Fax : 01 30 52 56 48

mairie-saint-forget@wanadoo.fr

www.saint-forget.fr



Le Ferréolien n°14

Bulletin municipal de Saint-Forget
DÉCEMBRE 2023

Directeur de la publication : J.-L. Jannin

Rédaction & photos : commission
Animation et Communication, G.
Lebrasseur

Tirage : 270 exemplaires

Impression : INOV Les Essarts-le-Roi

Graphisme : effet-immédiat.com



Le mot du maire

L'année 2023 se termine et nous vous proposons un nouveau Ferréolien qui va vous permettre de retrouver toutes les informations du village.

Cet été a vu l'absence prolongée de Fabrice, notre employé communal, qui n'a pas pu remplir sa mission d'entretien de la commune comme à l'accoutumé. Pour pallier à cette absence, nous avons mandaté une entreprise pour un entretien ciblé, mais cela n'a pas remplacé le travail de Fabrice.

Il a maintenant repris ses activités et fait le maximum pour rattraper le retard d'entretien. Aujourd'hui le ramassage des feuilles est d'actualité, mais la météo n'est pas des plus favorable.

Je voudrais adresser un grand merci à tous les Ferréoliens et Ferréoliennes qui ont compris nos difficultés et qui n'ont pas hésité à donner de leur temps pour entretenir autour de chez eux, et même plus loin, puisque le terrain ludique a été tondu pour que les petits Ferréoliens puissent en profiter confortablement.

Puisque nous parlons entretien, je voudrais rappeler qu'il incombe aux riverains de tailler, élaguer les arbres et haies qui empiètent sur le domaine public. À certains endroits, il devient compliqué de circuler et, par exemple les camions de collecte de la société SEPUR ont du mal à se frayer un passage sans abimer les véhicules. Je sais qu'il y a des propriétaires qui ne sont pas sur la commune et un courrier leur sera adressé. Je ne voudrais pas que la société pénalise la commune en refusant la collecte aux endroits où ils ne peuvent circuler normalement.

Vous trouverez à l'intérieur de ce journal toutes les informations sur l'actualité communale de 2023.

Nous avons passé la moitié de la mandature, et le conseil municipal se mobilise pour faire avancer les dossiers et que les travaux soient terminés avant la fin de la mandature.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël et j'aurai le plaisir de vous retrouver à la salle communale le **dimanche 7 janvier 2024 à 11h à l'occasion des vœux du Maire.**

Votre Maire,
Jean-Luc JANNIN





Travaux à Saint-Forget

Chemin des Écoliers et Chemin de la Grand Maison

Des travaux d'aménagements ont été effectués Chemin des Écoliers et Chemin de la Grand Maison. En effet régulièrement nous observons la formation de nids de poules face aux entrées dû à la giration des véhicules.

Afin de pallier d'une façon pérenne à ce fait, il a été décidé de consolider les entrées par la pose de pavés sur la largeur du chemin.

Cet aménagement maintient une vision très rurale des chemins, tout en remplissant son rôle de consolidation.

Ces travaux ont été effectués dans le cadre de la triennale voirie.

Montant des travaux : 22 000 € HT

Subventionnés à 70 % du montant HT



RD 58

Les travaux sur la D58 dans la traversée du hameau des Sablons sont partiellement terminés.

L'étude d'Ingéniery validée par le département a permis la mise en place d'une **écluse**, la mise aux normes de l'arrêt bus avec la pose de **bordures normalisées**, le positionnement du **passage piétons**. Une **signalisation verticale** plus précise permettant de visualiser l'interdiction des véhicules de plus de 5T quelle que soit leur provenance, la pose de panneau limitant à 30 km/h la vitesse sur cette portion.

Malheureusement les pavés synthétiques au centre de la chaussée n'ont pu être posés à cause des conditions atmosphériques. Il faut que nous ayons une fenêtre de 4 jours sans pluie pour que la pose puisse être faite... et dans la saison, ce n'est pas facile.

Ces travaux sont réalisés dans le cadre du programme sécurité routière sur route départementale 2021-2023.

Montant des travaux : 61 000 € HT

Subventionnés à 70 % du montant HT par le Département



Nettoyage de la mare du Mesnil Sevin

Une nouvelle intervention dans la mare a été nécessaire pour préparer le printemps prochain et essayer d'avoir une mare sans rubanier. Merci au CHEP de Mauldre qui est intervenu pour un nettoyage très efficace.

AVANT



PENDANT



APRÈS



Rue des Grands Prés

Depuis 10 mois, les bordures devant le numéro 10 étaient descellées suite au passage d'un véhicule lourd. Aujourd'hui elles sont remises en place... Espérons d'une façon durable.



OAP

Le chantier de l'OAP rue Saint-Laurent a repris à l'automne.

La construction des maisons commence pour une livraison prévue 2^e trimestre 2025.



AMAP

Des nouvelles d'Amapouss' et de la ferme de la Matricaire

Toujours du bio et de la bonne humeur autour d'Amapouss' et de la ferme de la Matricaire !

Les légumes de Morgane et Anna, cultivés tout près de chez nous, à Chevreuse (Trotigny), continuent de régaler les Amapiens!

Et Amapouss' continue de proposer au fil de l'année des contrats pommes, fruits rouges, fromages de chèvres, pain et miel en plus des contrats légumes !

Chaque année quelques places se libèrent dans notre AMAP et il est donc possible de nous rejoindre si vous le souhaitez.

Petit rappel du contexte :

Les légumes sont distribués le vendredi soir sur la place du Mesnil Sevin, à Saint-Forget, de 18h45 à 19h30.

Le contrat légumes couvre une année de janvier à décembre, il est possible de choisir de recevoir un panier par semaine ou un panier toutes les 2 semaines.

Prévoir un coup de main pour aider à la distribution des légumes 6 à 8 fois dans l'année et si possible au moins un coup de main à la ferme dans l'année.

Vous pouvez tenter l'aventure sur une semaine en essayant avec un panier test un vendredi de septembre...

Si vous souhaitez être mis sur notre liste d'attente, pensez à nous l'indiquer rapidement à amapouss@gmail.com ou passez nous voir lors d'une distribution !

Si vous souhaitez essayer un panier test, prévenez-nous par mail.



amapouss.weebly.com



Ferme de la Matricaire

www.fermedelamatricaire.fr



Résumé des délibérations

Conseil Municipal du 23 janvier 2023

Demande de subvention auprès du conseil départemental

Le Conseil municipal (CM) après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet de restauration de l'église pour un montant de 350 320,47 € HT,
- Sollicite auprès du conseil départemental des Yvelines une subvention 68 451 €.

Délibération présentation Rapports Annuels SAUR et SIRYAE

Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Indique qu'il a pris connaissance de ces documents, qu'ils seront tenus à la disposition du public en Mairie,
- Précise que cette information sera donnée par voie d'affichage sur les panneaux administratifs.

Convention de maintenance informatique 2023

Le CM autorise M. le Maire à l'unanimité à signer la convention de maintenance informatique avec M Barre-Bruder pour un montant bimestriel de 183 €.

Questions diverses :

M. le Maire indique qu'il a reçu la démission de M. Maxime Vercruysse du poste de 3^{ème} adjoint. Il reste conseiller municipal.

Conseil Municipal du 27 mars 2023

Approbation Compte administratif 2022

Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2022 du budget qui s'établit comme suit :

| | | |
|---------------------------|-------------------------------------|---------------------|
| Compte administratif 2022 | SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
| | Dépenses de l'exercice | 405 391,16 € |
| | Recettes de l'exercice | 545 624,46 € |
| | Excédent de fonctionnement exercice | 140 233,30 € |
| | Excédent reporté 2021 | 541 284,05 € |
| | Résultat exercice 2022 | 681 517,35 € |
| | SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| | Dépenses de l'exercice | 236 157,65 € |
| | Recettes de l'exercice | 200 617,38 € |
| | Excédent de fonctionnement exercice | 35 540,27 € |
| | Excédent reporté 2021 | 102 178,40 € |
| | Résultat exercice 2022 | 66 638,13 € |
| | EXCÉDENT DE CLÔTURE | 748 155,48 € |

Budget primitif 2023

Le CM, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023, voté en suréquilibre en section de fonctionnement et en suréquilibre en section d'investissement, arrêté comme suit :

| | | |
|----------------------|----------------------------------|-----------------------|
| Budget primitif 2023 | SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
| | Dépenses | 1 018 100,00 € |
| | Recettes | 1 151 917,35 € |
| | SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| | Dépenses | 904 785,24 € |
| | Reste à réaliser dépenses | 51 049,20 € |
| | Total dépenses | 955 834,44 € |
| | Recettes | 842 157,70 € |
| | Reste à réaliser recettes | 78 840,00 € |
| | Report | 66 638,13 € |
| | Total recettes | 987 635,83 € |

Délibération vote des Taux des quatre taxes pour 2023

| TAUX COMMUNAUX | 2022 | 2023 |
|------------------------------|---------|----------------|
| Taxe Foncier Bâti | 22,76 % | 21,80 % |
| Taxe Foncier Non Bâti | 44,75 % | 42,78 % |
| Taxe d'habitation | 13,15 % | 12,57 % |
| CFE | 14,93 % | 14,27 % |

Approbation de la convention relative a la gestion des eaux pluviales

Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention avec le SIAHVY relative à la gestion des eaux pluviales de la commune de Saint-Forget à compter du 1^{er} janvier 2023.

Subvention au foyer rural

Le CM après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention d'un montant de 4 000 € au foyer rural de Saint-Forget.

Résumé des délibérations

Conseil Municipal du 9 juin 2023

Délibération désignant les délégués des conseils municipaux et leurs suppléants pour l'élection des Sénateurs

b) élection des délégués
Les candidatures enregistrées : M. Jean-Luc JANNIN, Mme Micheline BETAÏLLE ; M. Marc GOURDON.
Les 3 candidats sont élus à l'unanimité.

c) élection des suppléants
Les candidatures enregistrées : Mme Lynda PREJEAN ; M. Maxime VERCRUYSSSE ; Mme Véronique HOLVECK
Les 3 candidats sont élus à l'unanimité.

Conseil Municipal du 20 juin 2023

Délibération fixant le nombre d'adjoints

Suite à la démission de M. Maxime Vercruysse, les missions précédemment exercées par M. Vercruysse ne seront pas réattribuées ;

A l'unanimité, le CM décide de supprimer le poste de 4^{ème} adjoint au Maire et de fixer le nombre d'adjoint au Maire à 3 postes.

Délibération demande subvention HELIUM

Le CM après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'allouer une subvention de fonctionnement à Helium d'un montant de 200 € afin de soutenir cette exposition
- Dit que la dépense sera imputée sur le compte 65748 du budget communal.

Délibération autorisant M. le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du service conseil en urbanisme du CIG

Le CM après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à renouveler la convention entre la Mairie et le CIG Versailles.

Délibération approuvant la modification des statuts de la CCHVC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le CM approuve la modification des statuts de la CCHVC et plus spécifiquement la modification de l'article 8 des statuts « Dispositions complémentaires » :

mandat d'ouvrage et mise à disposition service communs.

Délibération autorisant M. le Maire à signer la convention définissant l'intervention de la CCHVC dans le groupement de commandes pour les travaux de rénovation/modernisation du patrimoine d'éclairage public

Approuvé à l'unanimité

Délibération autorisant M. le Maire à adhérer au groupement de commandes pour les travaux de rénovation/modernisation du patrimoine d'éclairage public

Approuvé à l'unanimité.

Conseil Municipal du 27 juin 2023

Délibération autorisant M. le Maire à signer le Marché à procédure adaptée (MAPA) Réfection de la charpente, du clocher et de la toiture de l'église

Le CM après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le lot 1 Maçonnerie Pierre de Taille à l'Etablissement CHAPELLE pour la réfection de la charpente, du clocher et de la toiture de l'église pour un montant HT de 75 851,31 €.

- Décide d'attribuer le lot 2 Charpente-Couverture à la société LEONARDI pour la réfection de la charpente, du clocher et de la toiture de l'église pour un montant HT de 284 612,39 €

- Autorise M. le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues ainsi que tous les autres documents s'y rapportant.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Délibération : Acquisition d'un bien immobilier cadastré section R 451 et 452 lots D et E lieudit Mesnil Sevin Rue Saint Laurent

Il est proposé au CM d'approuver l'acquisition du bien immobilier cadastré section R 451 et 452 lots D et E lieudit Mesnil Sevin 78720 Saint-Forget dans les conditions décrites, au prix de 7 500 € hors frais notariés ; frais notariés à la charge de la commune.

Approuvé à l'unanimité.

Conseil Municipal du 12 octobre 2023

Délibération autorisant Mr le Maire à signer le marché MAPA Travaux d'aménagement de sécurité de la D 58 au hameau « Les Sablons ».

Le CM après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer le Marché à l'entreprise ESSONNE TP pour l'aménagement de sécurité de la RD 58 au hameau les Sablons pour un montant HT de 61 021,10 €.

Délibération autorisant monsieur le Maire à signer la convention relative aux missions du service d'assistance retraite CNRACL avec le CIG

Vu que la convention a pour objet de prendre en charge la confection des dossiers CNRACL mis à disposition par le CIG pour une collectivité, Considérant un tarif de 34 € par heure de

travail pour une commune jusqu'à 1000 habitants,

Le CM après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer une convention entre la Mairie et Le CIG Versailles.

Baisse des taux communaux

L'intercommunalité et ses communes membres sont soumis au Fond de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) pour un montant 2023 de 2 500 000€. La répartition entre les communes et l'intercommunalité peut être libre en respectant les modalités. La répartition entre l'intercommunalité et les communes a toujours été une répartition 1/3 du montant à la charge des communes 2/3 à la charge de l'intercommunalité.

La part de Saint-Forget s'élève dans ces conditions à environ 14 500 €.

En 2023, l'intercommunalité a choisi une répartition différente avec 100/100 du FPIC à la charge de l'intercommunalité et 0 pour les communes.

Dans ces conditions la commune de Saint-Forget se voit économiser 14 500 €, mais l'intercommunalité augmenter ses dépenses.

Conséquence : l'intercommunalité a augmenté ses taux.

Lors du vote du budget 2023, le Conseil Municipal de Saint-Forget a fait le choix de compenser au plus juste le fait de ne plus payer de FPIC. Ainsi vous avez pu constater une **baisse des taux communaux pour les 4 taxes** : taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti, taxe d'habitation (pour les résidences secondaires), cotisation foncière des entreprises.

| Taxes foncières | commune | syndicat de commune | inter-communalité | taxes spéciales | taxe ordures ménagères | taxe GEMAPI |
|-----------------|---------|---------------------|-------------------|-----------------|------------------------|-------------|
| Taux 2022 | 22,76 % | 1,62 % | 1,44 % | 0,574 % | 6,56 % | 0,389 % |
| Taux 2023 | 21,80 % | 1,75 % | 2,47 % | 0,58 % | 6,34 % | 0,671 % |

Environnement

Tri des biodéchets

Au 1^{er} janvier 2024 : réforme du tri des biodéchets

Dans la continuité des changements apportés par les lois de transitions énergétique pour la croissance verte puis anti-gaspillage pour une économie circulaire, le tri des bio déchets est effectif au 1^{er} janvier 2024.

Pour les habitants du SIEED, cela signifie que les biodéchets (déchets alimentaires ou de cuisine) ne devront plus être mis dans leur poubelle couvercle vert, mais valorisé sur place (exemple : poules, composteurs, espace réserve dans le jardin, etc). **Des composteurs sont mis à disposition par le SIEED.** Vous pouvez désormais faire votre demande en ligne.

Le président du SIEED indique qu'il appartient aux producteurs de déchets de faire le tri, y compris pour les collectivités, et que le SIEED étant classé par l'ADEME en mixte à dominante rurale, les biodéchets doivent être valorisés sur place, raison pour laquelle le SIEED n'organiserait ni de collectes séparées des biodéchets, ni leurs traitements afin d'être en cohérence avec les nouveaux

textes du code de l'environnement. Il est rappelé que le SIEED met à disposition des habitants des composteurs depuis 2017.

Comment faire du compostage domestique

Pour obtenir un compost de qualité, il faut avoir un équilibre entre les matières carbonées (comme les feuilles mortes) et les matières azotées (tel que les pelures et épluchures de fruits. Bonne nouvelle, on trouve tous les ingrédients dans la cuisine et le jardin.

Suivez la recette :

- Déposer vos matières azotées dans votre composteur
- Ajouter-y le double, en volume, de feuilles mortes ou autres matières riches en carbone
- Brassez à l'occasion pour l'aérer et laisser reposer.

La matière se transforme en compost grâce au travail des microorganismes et des invertébrés du sol. Assurez-vous qu'ils ont assez d'air et d'eau pour faire leur travail.



Que puis-je mettre dans mon composteur domestique ?

Matières carbonées

- Feuilles mortes
- Marc de café
- Pâtes alimentaires (sans sauce)
- Pain
- Riz
- Ecales de noix et noyaux
- Plantes mortes et fleurs séchées

Matières azotées

- Pelures épluchures et reste de fruits et de légumes (cuits ou crus)
- Rognures de gazon
- Résidus de jardin (retailles, mauvaises herbes non montées en graines)

Helium

Folies des lavoirs
du 27 mai au 17 septembre

Durant tout l'été 2023, 32 lavoirs ont été investis avec pour chaque lavoir une création spécifique. Pour Saint-Forget, c'est le **lavoir de la source aux fées** qui a été investi avec une exposition de sculptures en grillage. Les œuvres posées dans l'eau ou dans le lavoir étaient magnifiques et de nombreux visiteurs ont pu les admirer durant cette période.

Durant deux week-end fin septembre et début octobre, les artistes de l'association exposaient leurs œuvres à la salle communale. Pour l'occasion, de nombreux spectateurs ont pu admirer les œuvres présentées.



Fibre optique

L'opérateur Orange, supervisé par l'ARCEP, a pris la décision d'arrêter la commercialisation du cuivre sur l'ensemble du territoire national à compter de fin 2025.

En conséquence, toute nouvelle souscription à un service ADSL, que ce soit pour changer d'opérateur ou en cas de déménagement, ne sera plus possible à partir de cette date. **Les abonnés actuels pourront continuer à utiliser leur ADSL jusqu'à la date correspondante à l'arrêt technique lequel sera progressif et**

s'étalera jusqu'en 2030 en fonction des différentes communes.

Il est ainsi recommandé de **vérifier, dès à présent, si votre immeuble collectif est éligible à la fibre optique ou si des travaux sont en cours**. Si ce n'est pas le cas, nous vous conseillons de contacter Yvelines Fibre via son site internet.

Pour vérifier votre éligibilité, il suffit de consulter l'outil «Je suis un particulier» disponible sur le site www.yvelinesfibre.fr et de saisir votre adresse.

Au cours du 3^{ème} trimestre 2024, un total de 7 millions de nouveaux foyers en France, dont **25 000 sur le réseau Yvelines Fibre**, seront sélectionnés pour un **arrêt complet du réseau cuivre d'ici fin 2027**. Votre mairie vous tiendra informée sur l'avancement du programme.

Pour vous renseigner sur votre éligibilité et les offres disponibles, vous pouvez consulter le site Internet www.yvelinesfibre.fr.

La mésange, redoutable prédatrice de la chenille processionnaire

La mésange est le plus grand prédateur naturel de la chenille processionnaire, sa présence sur des zones infectées est un atout primordial dans la lutte alternative contre la processionnaire. Une mésange peut en effet vider à elle seule le nid d'hiver de la processionnaire ou se servir dans votre collier écopiège comme dans un garde-manger.

Ainsi dans le cadre de la politique environnementale conduite par la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC), et plus particulièrement de la mise en œuvre de

moyens naturels et écologiques de lutte contre les chenilles processionnaires en favorisant la nidification de mésanges, prédateurs naturels de ces chenilles, la CCHVC met à disposition des nichoirs à mésanges.

C'est la première année et Saint-Forget dispose de 5 nichoirs à disposition. La mise à disposition des nichoirs implique la signature d'une convention entre la CCHVC et le bénéficiaire.

Renseignement à la mairie.



Brevet des collèves

Le vendredi 17 novembre avait lieu la traditionnelle **remise des diplômes du brevet** au collège Pierre de Coubertin à Chevreuse.

Quatre élèves étaient récompensés pour Saint-Forget :

- Julien Converset
- Marius Darneau
- Léa Moreira Marques
- Adam Lemoigne

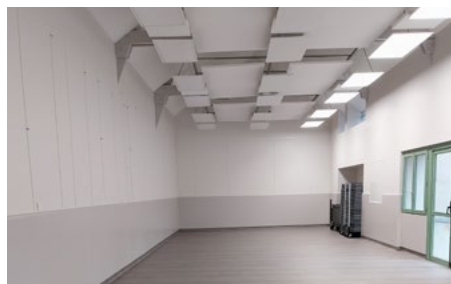
Toutes nos félicitations aux heureux lauréats et tous nos vœux de réussite pour la suite de la scolarité !



Expo photo

Les murs de la salle communale sont bien vides et mériteraient d'être habillés de quelques photos. Ainsi nous vous proposons de participer à un concours photos et avoir la possibilité d'avoir votre photo exposée à la salle communale.

Si vous avez des photos de la commune où d'ailleurs, faites-les nous parvenir, la commission animation fera son choix et les photos sélectionnées seront imprimées au format poster pour être exposées. La commission animation compte sur votre participation pour décorer la salle communale !



Nettoyage du terrain ludique

Le samedi 22 avril était organisé un **désherbage de la partie arbuste du terrain ludique**. En effet, les mauvaises herbes avaient envahi les lieux et avant de faire poser une bâche protectrice, il était nécessaire d'éliminer les herbes existantes.

La météo n'était pas trop favorable, ce qui explique sans doute le peu de participants. Le travail a quand même pu être commencé et continué les jours suivants.

Aujourd'hui les bâches sont posées et le travail d'entretien sera largement facilité.

Un grand merci aux bénévoles qui ont participé à l'opération, avec un merci particulier à **Emilie**, qui malgré son jeune âge, a montré beaucoup de cœur à l'ouvrage.



Journées du Patrimoine

Les 16 et 17 septembre avaient lieu les journées du patrimoine et comme à l'accoutumé, l'église Saint-Gilles ouvrait ses portes aux visiteurs **pressés de découvrir ces étonnantes fresques du XVI^e siècle qui, au-delà de la symbolique religieuse, sont aussi un surprenant témoignage politique du règne de François 1^{er}.**

Le succès était au rendez-vous et ce fut un défilé continu de personnes venues écouter les explications **éclairées** des intervenants sur les fresques.

Ainsi M. Charon, M. Carli et Line Eilhers ont su captiver les visiteurs durant tout le week-end, sous l'œil bienveillant de Jacques Adam.

Groupes, randonneurs, touristes si vous souhaitez organiser une visite commentée, contactez le 06 80 62 80 89



Église

Le dossier de réfection du clocher de la charpente et de la toiture de l'église Saint-Gilles se concrétise.

Le montant de travaux est estimé à 350 000 € subventionnés par le département, la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), la région.

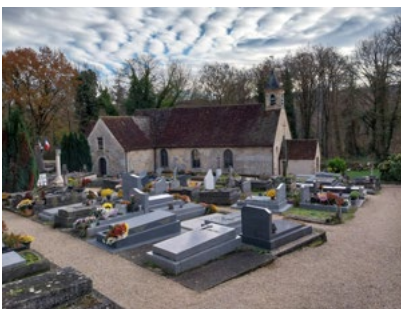
Les demandes subventions sont terminées et les montants nous sont notifiés.

- Département : 140 000 €
- DRAC : 52 000 €
- Région : 70 000 €

La consultation des entreprises est terminée et le marché est attribué :

- Société LEONARDIS pour le lot clocher charpente couverture : montant de 284 000 €
- Société CHAPELLE pour le lot maçonnerie : montant 75 000 €

Le marché a été notifié en septembre 2023 et les travaux auront lieu à partir du milieu du 2^{ème} trimestre 2024 imposé par le délai de livraison des tuiles qui est de 8 mois. Le chantier est prévu s'achever au plus tard en novembre 2024.



Recensement

Bientôt 16 ans ?

Pensez au Recensement !

Tous les jeunes, garçons et filles, dès 16 ans et durant le premier trimestre qui suit doivent se faire recenser en mairie (01 30 52 50 55).

Cela vous permet de vous inscrire en vue de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) obligatoire.

L'attestation reçue à l'issue de la JDC peut vous être demandée pour passer certains examens et concours de l'état (permis de conduire, baccalauréat...).

Cette démarche s'effectue à la mairie de votre domicile munis d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents.



NOV

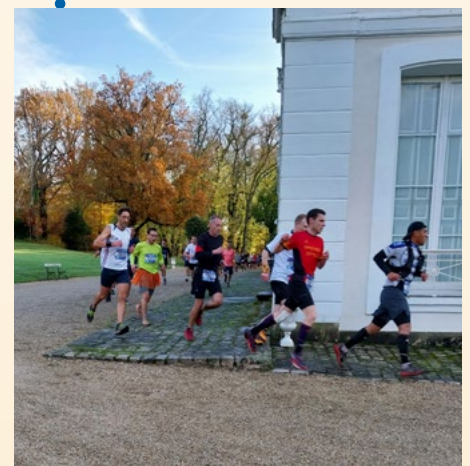
19

Course des 4 Châteaux

Le dimanche 19 novembre se déroulait la traditionnelle course des 4 châteaux qui traversait comme chaque année le château de Mauvières.

Instant magique et privilégié pour les coureurs qui ont traversé le parc au son des cors de chasse.

Un grand bravo au vainqueur féminin, **Chloé Christien** qui a bouclé les 16,9 km en 1h 08mn 57s et au vainqueur masculin, **Florian Montmeat**, en 1h 00mn 35s.



Élections sénatoriales

Le dimanche 23 septembre avait lieu les élections sénatoriales.

Pour Saint-Forget, 3 délégués ont été élus pour participer à ces élections : Micheline BETAILLE, Marc GOURDON, Jean-Luc JANNIN.

6 sièges étaient à pourvoir dans les Yvelines.

Résultats :

Inscrits : 2933, Votants : 2869, Blancs : 31, Nuls : 31, Exprimés : 2833.

Ont obtenus :

- Liste « **une équipe pour les Yvelines** » conduite par Gérard LARCHER -union de la droite- : 1634 voix, 57,88%, 4 sièges
- Liste « **ensemble, agir pour les Yvelines** » conduite par Martin LÉVRIER -ensemble- : 421 voix, 14,91%, 1 siège
- Liste « **une nouvelle voix pour les Yvelines** » conduite par Ghislaine SENEÉ -Union de la gauche- : 375 voix, 13,28%, 1 siège.



NOV
25-26

Week-end Hobbies des Ferrédiens

Le week-end du 25-26 novembre était basé sur la culture et la découverte.

Les Ferrédiens et visiteurs extérieurs à la commune ont pu découvrir les talents et les passions de nos exposants présents pour cette nouvelle édition des **HOBBIES 2023**.

On y trouve les **sculptures d'Alexander STRELKOV sur bronze**, terre cuite, toutes plus surprenantes les unes que les autres...

Mais également les **céramiques faites main par Diana DEMOVA**, qui propose des collections d'assiettes de table aux détails surprenants, des mugs, des bougies personnalisées et biens d'autres réalisations.

On change de thème avec les réalisations de **blasons d'équipe de football de D1 et D2 sur support bois de Patrick PRÉJEAN**. Tout est fait main et le détail est surprenant. Plusieurs heures sont nécessaires pour certains blasons. Patrick expliquera également la signification et la symbolique des armoiries de certains clubs.

Lorsque l'on continue la visite on croise le stand d'**Alexis BIANCIOTTO qui présente ses réalisations de personnalisation graphique et design** sur tout types de supports, comme des boîtes à chaussures, des casques, des claviers informatiques, mais aussi des manettes de jeux.

Lorsqu'on approche du stand suivant, on est guidé par des chants d'oiseaux et on découvre les clichés de **Tinou et Fifi, deux passionnées de photos et particulièrement de volatiles** en tout genre. Des heures passées à attendre le meilleur moment pour «shooter» l'espèce rare. Le plaisir de partager toute leur collection a été très apprécié par les visiteurs curieux d'en savoir plus...

A l'extérieur de la salle communale, **Christian et Philippe POIRRIER s'affairent autour d'une cellule d'un kart Cross** fraîchement peinte, sur lequel il faut tout assembler. Ces deux passionnés de sports automobile vont nous faire partager leur univers le temps



d'un week-end. L'objectif du week-end a été atteint : montage du train avant, direction, pédalier, moteur arrière. Le bolide est reparti roulant le dimanche soir sur sa remorque.

L'équipe du Foyer rural, avec son président Philippe WANSARD, remercie chaleureusement tous les exposants et tous les visiteurs qui se rendus aux HOBBIES FERRÉOLIENS lors de ce week-end.

Nous vous disons à bientôt pour une prochaine édition.

NOV

17

Soirée Beaujolais nouveau

C'est dans une **ambiance Jazzy** que s'est déroulée la mythique soirée beaujolais de Saint-Forget.

Au rythme des **douceurs salées et sucrées**, tout le monde a apprécié ce moment d'échange. On se pose un instant pour oublier les tracas de la semaine en dégustant le beaujolais cuvée 2023.

Cette année avait-il un goût de **framboise** ou de **groseille** avec des **tannins souples et denses** ?... il fallait y être pour le savoir. Alors rendez-vous à l'année prochaine !



NOV

11

Cérémonie du 11 novembre

Ce samedi 11 novembre a été célébrée l'Armistice de la Première Guerre mondiale signée le 11 novembre 1918 et un hommage a été rendu à tous les morts pour la France.

Le Maire et les conseillers municipaux ont été heureux de vous inviter à la cérémonie de commémoration qui s'est déroulée au cimetière de Saint-Forget.



NOV
11

Halloween



Une vingtaine de petits et grands se sont lancés à grandes enjambées dans les rues du Mesnil Sevin à la recherche de friandises. Le mot d'ordre est clair : « **des bonbons ou un sort** »... Les habitants sont avertis. Sur un fond musical sur le thème d'Halloween, le cortège passe de maisons en maisons avec l'aide des parents qui cueillent quelques sucreries au passage.



JUIN

24

Repas des adhérents du Foyer rural

25 personnes étaient présentes pour la soirée des adhérents édition 2023. Le restaurant « La Batterie » à Guyancourt avait privatisé une salle rien que pour nous. Au rythme de la farandole des viandes et des poissons, d'autres gourmandises nous attendaient pour le fromage et le dessert.

Nous avons passé un agréable moment.

RDV l'année prochaine !



JUIN

23



Fête de la musique

C'est sous un beau soleil que notre fête de la musique annuelle a commencé.

140 personnes environ ont répondu présent et c'est au son de l'**harmonie de Lévis Saint-Nom** que nous avons entamé les festivités.

Un **punch** bien frais préparé par le Président du Foyer rural nous a régalié.

S'en est suivi une **paëlla géante** que le traiteur Olé Bodéga nous cuisine sous nos yeux.

Au rythme des musiques qui s'enchaînent, arrive l'heure d'aller assister au **feu d'artifice** dans un écrin de verdure préparé pour l'occasion. Ce son et lumière, dont la bande sonore est montée par **Michel Charron**, nous laisse sans voix tant le spectacle illumine nos yeux.

Il est temps de revenir sur la place du Mesnil pour le tirage de la **tombola** et découvrir quels sont les heureux gagnants.

Nous finirons la soirée sur le **dancefloor** où les playlists se succèdent tout au long de la nuit.



AVRIL

15

Repas de l'amitié, au Château de Mauvières

60 personnes ont été invitées par la mairie de Saint-Forget au repas de l'amitié dans **une des salles de réception du Château de Mauvières**, dont nous remercions M. et Mme De Bryas pour leur accueil et leur générosité.

Le **traiteur « Épicure »** sélectionné par la commune pour l'occasion a ravi les papilles de chaque convive. Un **show de close-up** est venu animer ce moment convivial.



AVRIL

16

Chasse aux oeufs

« **Courez, courez et cherchez bien !** », tel était le mot d'ordre pour tous les enfants qui ont participé à la chasse aux oeufs dans le verger des cocagnes.

La cueillette a été bonne et tous les enfants sont revenus le sac plein de bons oeufs en chocolat. Le temps était avec nous et les parents ont pu profiter de ce moment pour aider leur bambins dans cette quête.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

D'ici là, pensez à bien vous brosser les dents !



Dates à noter

■ Noël des enfants

Samedi 9 décembre 2023

■ Déchets végétaux

Dernier jour de collecte :
jeudi 14 décembre 2023

■ Vœux du maire

Dimanche 7 janvier 2024

à 11h
à la salle communale
du Mesnil-Sevin

La photo du Ferréolien

par Guillaume LEBRASSEUR
photographe à Saint-Forget

Etat civil *

Mariages

Delphine SALVAN et Rick ADRIANNSE
le 26/08/2023

Perrine CHIESA et Romain HINAL
le 14/10/2023

Bouchra NOUARI et Quentin MEUNIER
le 21/10/2023

Pacs

Julie CHERFAOUI et Étienne LALLIAS
le 10/10/2023

Maeva REFFORD et Victor ARNOUL
le 22/11/2023

Naissance

Charles DOUCET le 23/10/2023

Décès

Philippe WAWCZAK le 10/11/2023



Qu'est-ce que l'application illiwap ?

Illiwap permet d'informer, d'alerter et de créer du lien entre les élus et les habitants, à moindre coût

Comment s'inscrire sur Illiwap ?

Tapez « illiwap » dans la barre de recherche de votre store. Une fois l'application trouvée, cliquez sur le bouton « Installer » pour télécharger l'application sur votre smartphone.

Tout est GRATUIT, ANONYME et SANS PUBLICITÉ.

Il y a à ce jour **plus de 400 abonnés !**

Rejoignez-les pour rester informé des événements de votre commune, mais également des communes avoisinantes.

CCAS

Le CCAS participe en fonction des ressources du foyer aux **frais de cantine et d'activités périscolaires**. Les demandes sont à adresser en mairie, accompagnées du dernier avis d'imposition.